

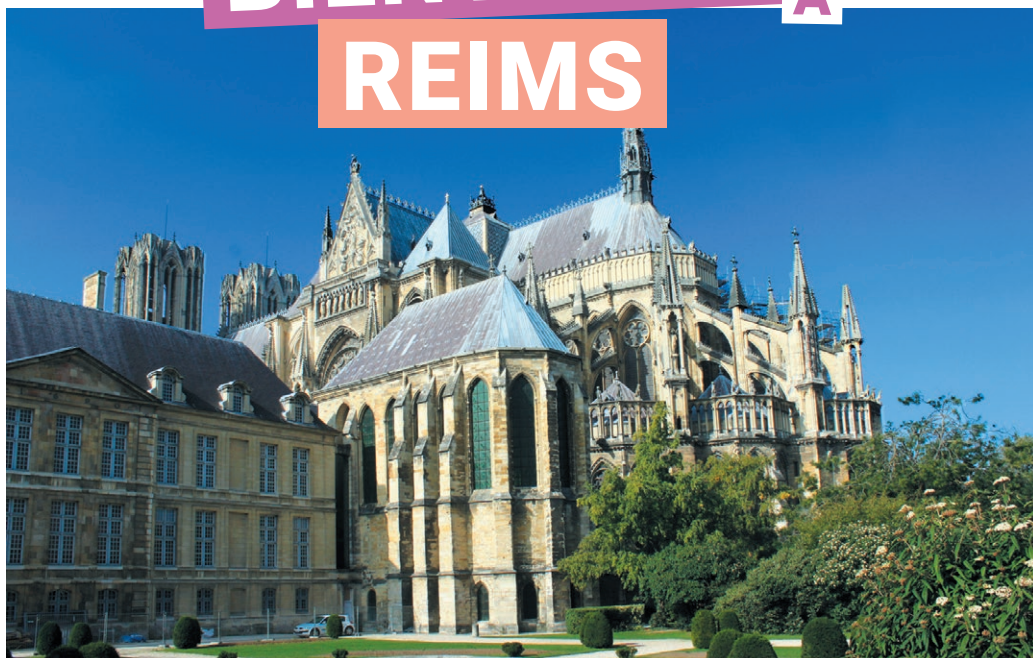


À LA DÉCOUVERTE DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Reims, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À REIMS





L'ARRIVÉE À REIMS /

♦ Un Guichet Unique pour les étudiants à l'Espace Reims Campus

La communauté urbaine du Grand Reims et le CROUS de Reims ont mis en place depuis plusieurs années un Guichet Unique d'accueil pour vous accompagner dans vos démarches.

Le Guichet Unique - Espace Reims Campus, ouvert de la fin août à la fin septembre, est le lieu de votre première prise de contact avec tous les services de la vie étudiante (dont le CROUS, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la MGEL et la CPAM).

Adresse :

Guichet Unique - Espace Reims Campus,
31 rue du Général Sarraill, 51100 Reims.
Accès : arrêts bus/tramway Boulingrin et Gare Centre.

Accueil :

26 août au 27 septembre 2024, du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Contact : dve@crous-reims.fr et
etudiants.etrangers@univ-reims.fr

Pour plus d'informations :

- Consultez les pages de l'onglet International sur le site de l'Université de Reims Champagne Ardenne :
<https://www.univ-reims.fr/>

- Téléchargez le Guide de l'étudiant international :
<https://www.univ-reims.fr/> > International > Mobilité des étudiants > Incoming Students

♦ L'accueil des doctorants et des chercheurs

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est membre du réseau Euraxess qui organise l'accueil des doctorants et des chercheurs étrangers.

Adresse :

Centre des services Euraxess
Direction des Relations Extérieures et du Développement International
2 avenue Robert Schuman, 51100 Reims

Contact :

03 26 91 84 28 ou euraxess@univ-reims.fr
Site : <https://www.univ-reims.fr/> > International > Mobilité des enseignants-chercheurs

♦ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain ou par une famille à Reims !

Grâce au **Buddy System** et au **Buddy Family**, vous pourrez être mis en relation avec un étudiant de l'URCA ou une famille locale, votre intégration sera

facilitée pendant votre séjour à l'URCA.

Grâce au **Tutorat social pour les étudiants internationaux**, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé, vous permettant de mieux vous familiariser avec votre nouvel environnement et recevoir des conseils sur la vie en France.

Plus d'information sur les parrains :

- Le Buddy System : <https://www.univ-reims.fr/> > international > Mobilité des étudiants > Incoming students > Buddy System

- Le Buddy Family : <https://www.univ-reims.fr/> > international > Mobilité des étudiants > Incoming students > Buddy Family

- Le Tutorat Social pour les étudiants internationaux :
<https://www.univ-reims.fr/> > international > Mobilité des étudiants > Incoming students > Tutorat social

♦ L'accueil dans les établissements

- À l'Université de Reims Champagne-Ardenne, pour vous accueillir :

- la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) qui gère les étudiants internationaux hors programmes d'échanges (degree-seeking students).
Contacts: 03 26 91 84 91 ou devu@univ-reims.fr

- la Direction des relations extérieures et du développement international (DREDI) qui gère les étudiants internationaux en programme d'échange (exchange students)

Contacts : 03 26 91 87 60 ou dredi@univ-reims.fr

- Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les différents établissements d'enseignement supérieur** :

<https://www.campusfrance.org> > Etudiants
> Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

♦ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.



LE LOGEMENT À REIMS /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

Pour vous aider dans votre recherche, le CRIJ Grand-Est (Centre Régional d'Information Jeunesse) met à votre disposition de nombreuses informations pour trouver un logement sur son site Info Jeunes Grand Est : <https://info-jeunes-grandest.fr/>

QUELQUES CONSEILS

♦ Se loger pour quelques jours

• **L'Auberge de Jeunesse de Reims**, située dans un parc.

Adresse : Centre International de Séjour de Champagne, 21 chaussée Bocquaine, Parc Léo Lagrange, 51100 Reims.

Contact : 03 26 40 52 60.

Site : <https://www.cis-reims.com>

• Pour d'autres hébergements **à petit prix**, utilisez le moteur de recherche du site (multilingue) de l'Office de tourisme de Reims :

<https://www.reims-tourisme.com> > Hébergements

♦ Se loger pour une longue période

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) **de Reims**.

Adresse : Espace Étudiant Reims Campus, 31 rue du Général Sarraill, 51100 Reims.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Contact : 09 69 39 19 19.

Site : <http://www.crous-reims.fr/>

Guide de l'Étudiant du CROUS :

<http://www.crous-reims.fr> > Le Crous > Guide de l'Étudiant

Plus d'informations :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• Les plateformes de logements privés :

Des offres de logements étudiants, gérés par des organismes privés, sont disponibles à Reims :

Consultez par exemple :

- le site **Studapart**, une plateforme universitaire de logements privés à laquelle une école de commerce de Reims est affiliée : <https://www.studapart.com> > Rechercher par ville > Reims

- d'autres sites spécialisés :

- <https://www.adele.org/>

- <https://www.immojeune.com/>

- <https://www.location-etudiant.fr/>

- <https://housinganywhere.com>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment **le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement



LES DÉPLACEMENTS À REIMS



Pour arriver à Reims, située à 45 minutes de Paris, consultez la page dédiée, très complète, sur le site de l'URCA :

https://www.univ-reims.fr/minisite_138/ > Présentation > Comment arriver ?



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (bus et tramways) de CITURA, le réseau des transports publics de l'agglomération de Reims :

<https://www.citura.fr/>

Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux Grand Est :

<https://www.ter.sncf.com/grand-est>

et pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouiibus.com/> ou

<https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez les sites collaboratifs, comme par exemple <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, utilisez les vélos en location.

Vous pouvez consulter l'offre de l'Office de Tourisme :

<https://www.reims-tourisme.com> > À faire, À vivre, À voir > Loisirs > Activités sportives > Manu Loca Vélo

♦ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

♦ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 32 30 ou www.caf.fr

♦ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil. Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

À l'Université de Reims, une Mission handicap écoute, conseille et accompagne les étudiants en situation de handicap : <https://www.univ-reims.fr>
> Vie des Campus > Handicap

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

♦ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

♦ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Etrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>





OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous séjournez en France plus de trois mois, il est beaucoup **plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire**, en ligne ou dans une des 110 agences bancaires qui sont implantées à Reims

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités.

Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas à l'Université de Reims Champagne-Ardenne où existe un Service de Santé étudiante (SSE), implanté sur deux sites.

- **SSE Campus Moulin de la Housse**, Espace Santé, bâtiment 8, 51100 Reims.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

Contact : 03 26 91 83 20.

- **SSE Campus Croix-Rouge**, bâtiment 2, 57 rue Pierre Taittinger, 51100 Reims.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.

Contact : 03 26 91 38 80.

Site : <https://www.univ-reims.fr> > Vie des Campus > Sécurité Santé Social > Santé > Santé des étudiants

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecolesdete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salairé d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

- **L'Université de Reims Champagne-Ardenne** a ouvert une page dédiée à la recherche de jobs et de stages : <https://www.univ-reims.fr> > Orientation et Insertion > Stages et Emplois > Étudiants
- **Le site Jobaviz du CROUS** permet de trouver un job étudiant compatible avec les études : <http://www.jobaviz.fr/>



LES SORTIES À REIMS /

PRATIQUER UN SPORT

• Dans votre école ou dans votre université, vous pouvez avoir un accès privilégié aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports de votre établissement d'accueil.

À l'**Université de Reims**, le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) propose 60 activités encadrées ou en pratique libre : <https://www.univ-reims.fr> > Vie des Campus > Sport > Le Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS)

• **La Ville de Reims et le Grand Reims** vous proposent également des aménagements sportifs accessibles à tous tout au long de l'année : <https://www.reims.fr> > Sports et loisirs > Sport en accès libre

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire, grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Renseignez-vous dans votre établissement (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites nationaux : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

L'Université de Reims Champagne-Ardenne :

- fédère différentes associations internationales : <https://www.univ-reims.fr> > Vie des Campus > Vie étudiante > Les Associations étudiantes > Associations internationales
- organise de nombreuses activités pour les étudiants internationaux : <https://www.univ-reims.fr> > International > Mobilité des étudiants > Venir étudier à l'URCA > Activités pour les étudiants > Activités pour les étudiants internationaux

Le CROUS de Reims répertorie toutes les associations d'étudiants internationaux : <https://www.crous-reims.fr> > International > Associations

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

• Reims propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Théâtres, musées, cinémas, opéras, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps :

<https://www.reims.fr> > Culture et patrimoine

• Vous pouvez également consulter les activités proposées par le Service Universitaire de l'Action Culturelle (SUAC) de l'Université de Reims : <https://www.univ-reims.fr> > Vie des Campus > Culture > Culture

Pour se distraire ou se cultiver à Reims, on trouve :

- 2 grands cinémas (ville et périphérie), dont le Cinéma-Opéramais au centre-ville de Reims.
- 9 grands musées, dont le Planétarium de Reims pour voyager dans les étoiles :

<https://www.reims.fr> > Culture et patrimoine > Les structures et actions culturelles > Le Planétarium

- une dizaine de salles de spectacles, dont le Manège, classé monument historique et scène nationale.
- une douzaine de librairies et un réseau de 8 bibliothèques-médiathèques municipales :

<https://www.bm-reims.fr/>

• À Reims, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consultez le **grand quotidien régional, L'Union**, disponible en kiosque ou sur internet : <http://www.lunion.fr/>

Vous pouvez aussi consulter :

- l'agenda du site de l'Office de Tourisme de Reims : <https://www.reims-tourisme.com/agenda>
- le **Trésor**, site municipal de la culture à Reims : <http://www.infoculture-reims.fr/>



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Reims, cité des sacres des rois de France, est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 1987.

- La cathédrale Notre-Dame de Reims, lieu des sacres, l'une des plus belles cathédrales gothiques de France, inscrite au Patrimoine mondial par l'Unesco.
- Le palais du Tau, palais des archevêques où séjournaient les rois de France lors de leur sacre.
- La place Royale, à l'architecture classique d'époque Louis XVI.
- Le musée des Beaux-Arts, belles collections de la Renaissance à nos jours.

- La chapelle Notre-Dame-de-la-Paix ou chapelle Foujita, étonnante construction entièrement conçue par l'artiste japonais.
- La bibliothèque Carnegie, chef d'œuvre Art Déco.
- Les caves des grandes maisons de champagne de Reims, plus de 100 km de galeries à visiter (et du champagne à déguster, avec modération !).
- Le parc de Champagne, 22 hectares de verdure au sud de la ville.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de tourisme :

<https://www.reims-tourisme.com> > L'essentiel de Reims



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

JANVIER :

- Reims Scènes d'Europe, chaque année un pays européen mis à l'honneur sous différents formats artistiques (théâtre, danse, musique), tarifs réduits.

MARS :

- **Printemps de la Recherche**, pour découvrir les laboratoires de recherche de l'Université et échanger avec les chercheurs.
- **Le Grand Défi** : challenge de dégustation de vins à l'aveugle, à déguster avec modération (URCA).

AVRIL :

- **Cultures en fête** (International Students' Day), journée interculturelle mettant les étudiants internationaux à l'honneur (URCA).

MAI :

- Nuit européenne des Musées, pour accéder gratuitement à tous les musées de Reims.

JUIN :

- La Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
- Les Fêtes Johanniques, Jeanne d'Arc et son époque revisitées à Reims (animations permanentes et itinérantes).

JUILLET :

- Les Flâneries Musicales, 100 concerts donnés par de grands noms de la musique classique et du jazz, pour la plupart gratuits, dans des lieux prestigieux ou inattendus.

SEPTEMBRE :

- **Ta Vie De Campus**, journées de rentrée étudiante à l'Université, avec la participation du CROUS.
- **Nuit européenne des chercheurs** à l'Université de Reims.
- Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.

OCTOBRE :

- **Nuit des étudiants du monde**, grande soirée d'accueil festive pour les étudiants internationaux, en partenariat avec la Ville, le CROUS, l'Université et l'association ESN.
- **I Love Reims Campus** : la Ville et le CROUS organisent pendant deux semaines des défis sportifs et artistiques.
- **Fête de la science**, dans les laboratoires de l'université.
- **Run in Reims**, courir en découvrant la ville.

Pour en savoir plus, consultez le site de la Ville de Reims :

<https://www.reims-tourisme.com> > L'Essentiel de Reims > Incontournables > Grands événements



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.



LES CHOSES À SAVOIR

Grand Reims :

300 000 habitants

31 000 étudiants

2^e agglomération de la Région Grand Est

REIMS,

PLUS GRANDE
VILLE DU
DÉPARTEMENT DE
LA MARNE,
l'un des 10
départements de la
Région Grand Est

**RÉGION
GRAND
EST,**

4^e RÉGION
D'ACCUEIL
des étudiants
étrangers en
France (31 000
étudiants
internationaux)

Université de Reims
Champagne-Ardenne :

28 000 étudiants

dont **10%** d'étudiants internationaux



4 Écoles doctorales, **480** doctorants
dont **200** internationaux

**REIMS, CLASSÉE PARMI LES VILLES DE FRANCE OÙ IL FAIT BON VIVRE ET
ÉTUDIER** (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/grand-est-551>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org